

Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1.

Débitrice: **TJR SA en liquidation**, Rue des Bornelets 16a,
2525 Le Landeron
2.

Délai pour contester l'état de collocation:
20 jours après la publication
3.

Délai pour contester l'inventaire:
10 jours après la publication
4.

Remarques: Dans le même délai de 10 jours, les créanciers
peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP,
au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par
l'administration de la faillite (art. 47, 49 & 80 OAOF). A défaut
de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront
définitives

Office des faillites
2053 Cernier

00499131